



*Guide du programme national  
de l'élite 2012*

# GUIDE DU PROGRAMME NATIONAL

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction .....	
2.	Structure de Tennis Canada et financement .....	
3.	Mission, vision, valeurs et objectifs de Tennis Canada .....	
4.	Aperçu du programme .....	
5.	Processus de mise en candidature .....	
6.	Critères de sélection pour la Coupe du monde par équipe .....	
7.	Politiques .....	
8.	Personnes ressources :	
	• Personnel de Tennis Canada .....	
	• Centres canadiens du sport .....	
	• Associations provinciales de sports en fauteuil roulant .....	
	• Associations provinciales de tennis.....	
9.	Annexes :	
	1 Comité de l'élite .....	
	2 Appels .....	

## **Introduction**

À tous les athlètes du programme national de l'élite,

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein du programme national de l'élite 2012. Ce programme est conçu pour vous offrir les outils et l'aide nécessaires pour répondre à vos besoins d'entraînement et de compétition. Ainsi, Tennis Canada s'engage à collaborer avec vous pour que vous puissiez atteindre vos objectifs de performance. Veuillez consulter ce Guide pour obtenir la description du programme et des politiques afférentes.

Nous vous souhaitons bonne chance pour cette saison de tennis.



**Janet Petras**

Directrice du tennis en fauteuil roulant

Bureau :

13082 21A Avenue

Surrey (C.-B.) V4A 8M3

1-888-541-2486

(604) 541-2487 Fax

[jpetras@tenniscanada.com](mailto:jpetras@tenniscanada.com)

[www.vivelesechanges.ca](http://www.vivelesechanges.ca)

**Christian Gingras**

Entraîneur national de l'élite

[c\\_gingras@videotron.ca](mailto:c_gingras@videotron.ca)

1-418-627-3343, poste 232

# STRUCTURE DE TENNIS CANADA ET FINANCEMENT

## Structure

Fondé en 1890, Tennis Canada est une association sportive nationale sans but lucratif vouée au développement du tennis. C'est l'une des plus importantes et des plus anciennes associations sportives nationales du Canada. Elle est composée de 10 associations provinciales et d'un membre associé, l'Association de tennis des Territoires du Nord-Ouest.

En plus de régir les compétitions nationales, Tennis Canada supervise les tournois internationaux tenus au Canada, dont ceux des circuits ATP et WTA. Tennis Canada est membre de la Fédération internationale de tennis, de l'Association olympique canadienne, de l'Association paralympique du Canada et de l'Association internationale du tennis en fauteuil roulant. Elle administre, commandite et sélectionne les équipes de la Coupe Davis, de la Fed Cup, de la Coupe du monde par équipe, des Jeux olympiques et paralympiques, ainsi que toutes les équipes de juniors, de vétérans et de tennis en fauteuil roulant.

Tennis Canada est dirigé par un conseil d'administration composé de bénévoles élus par les Associations provinciales de tennis pour un mandat de deux ans. L'administration et la coordination du développement des joueurs et des championnats internationaux se font depuis le Centre Rexall à l'Université York, à Toronto. Tennis Canada possède également des bureaux au Stade Uniprix, à Montréal.

Le tennis en fauteuil roulant fait partie intégrante du plan stratégique de Tennis Canada et est réalisé par plusieurs services. Le développement du sport est mené par la directrice du tennis en fauteuil roulant.

## Financement

### Tennis Canada

- Tennis Canada tire environ les deux tiers de son budget de développement des profits nets découlant des volets masculin et féminin de la Coupe Rogers.

### Tennis en fauteuil roulant/programme national de l'élite

- Le financement du tennis en fauteuil roulant provient de plusieurs sources, dont Sport Canada, Tennis Canada, la Fédération internationale de tennis, les commandites, les dons et les activités de levées de fonds.

# **MISSION, VISION, VALEURS ET OBJECTIFS DE TENNIS CANADA**

## **Mission**

Tennis Canada assurera la croissance, la promotion et la visibilité du tennis au Canada, mettra sur pied un système qui permettra de former des joueurs de classe mondiale et encouragera la poursuite de l'excellence par tous.

## **Vision**

Le tennis doit être un sport majeur et une activité de loisir privilégiée par les Canadiens, et le Canada doit régulièrement faire partie des pays dominants sur la scène du tennis.

## **Valeurs**

Un mode de vie sain; la diversité et l'équité; l'éthique; la justice et le respect; la collaboration; la citoyenneté responsable; la personne; l'excellence; l'imputabilité; le service; la fierté.

## **Énoncé de l'objectif du développement du tennis**

Un engagement communautaire profond, un solide système de l'élite et un modèle de compétition bien défini jetteront les bases d'une croissance durable et de résultats de classe mondiale à tous les niveaux.

## **Objectifs du programme national de l'élite 2008-2012**

1. Podiums aux Jeux paralympiques
2. Résultats en Coupe du monde par équipe (hommes parmi le Top 12, femmes parmi le Top 4, quad parmi le Top 4)
3. Un bassin de joueurs de simple classés dans le Top 10 de l'ITF

# APERÇU DU PROGRAMME

## Aperçu

Le modèle du programme national de l'élite est conçu pour les athlètes qui sont sur la voie de satisfaire aux objectifs de l'élite de Tennis Canada. Ces objectifs comprennent des **podiums**, des **résultats précis à la Coupe du monde par équipe** et un **bassin de joueurs classés parmi les 10 premiers de l'ITF**. Le programme de l'élite fait partie d'un système sportif plus large et est l'une des composantes du modèle du Développement à long terme des athlètes de Tennis Canada. Le modèle est le résultat d'études des pratiques exemplaires internationales et de la recherche des niveaux de performance requis pour accéder aux podiums des Jeux paralympiques. Le modèle, ainsi que les repères de performance qui y sont associés, seront évalués annuellement afin de s'assurer qu'ils reflètent la nature changeante du sport.

## Processus de sélection : fonctionnement

Lorsque l'athlète a atteint le niveau de performance requis et qu'il a soumis une demande pour faire partie du programme national de l'élite, une rencontre de planification est prévue avec l'athlète, son entraîneur personnel, l'entraîneur national de l'élite et autre membre du personnel au besoin. L'objectif de cette rencontre est de développer une **approche coopérative** et d'obtenir un consensus sur la conception d'un plan annuel d'entraînement et de compétition, sur l'établissement d'objectifs annuels de performance, sur le palier de financement et sur les objectifs à plus long terme. La décision d'accepter ou non l'athlète au sein du programme national de l'élite est prise au cours de cette réunion.

Chaque athlète accepté au programme national de l'élite est nommé au sein de l'**équipe paralympique** ou de l'**équipe canadienne** selon son classement et ses prestations. Le modèle du programme national de l'élite est décrit au Tableau 1 qui se trouve à la fin de ce document. Une **aide** est offerte à chaque niveau de ce modèle afin de soutenir les athlètes dans la réalisation de leurs objectifs et de faciliter leur passage au niveau supérieur. Cette aide peut se traduire par du soutien à l'entraînement, aux voyages et aux sciences du sport, des services d'un entraîneur, de l'équipement ou l'accès à l'entraîneur national de l'élite. De plus, les athlètes peuvent être admissibles à recevoir de l'aide financière du programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets) et du Fonds d'excellence Birmingham et bénéficier des services des Centres nationaux d'entraînement de Montréal et de Toronto.

On trouve trois paliers de financement au sein de l'**équipe paralympique** :

1. **Or**
2. **Argent**
3. **Bronze**

On trouve deux paliers de financement au sein de l'**équipe canadienne** :

1. **1<sup>er</sup> tier**
2. **2<sup>e</sup> tier**

Voici les détails de l'aide offerte à l'équipe paralympique et à l'équipe canadienne :

Équipe	Palier de financement	Description	Classement ITF de simple	Montant de subvention
<b>Paralympique</b>	<b>Or</b>	Athlètes réalisant les repères de performance dans la bonne voie pour gagner une médaille paralympique.	Messieurs : Top 10 Dames : Top 5 Quad : Top 4	5 000 \$/an**
	<b>Argent</b>	Athlètes réalisant les repères de performance dans la bonne voie pour atteindre le niveau Or.	Messieurs : 11-16 Dames : 6-10 Quad : 5-8	4 000 \$/an**
	<b>Bronze</b>	Athlètes réalisant les repères de performance dans la bonne voie pour atteindre le niveau Argent.	Messieurs : 17-20 Dames : 11-16 Quad : 9-12	3 000 \$/an**
<b>Canadienne</b>	<b>1<sup>er</sup> tier</b>	Athlètes réalisant les repères de performance dans la bonne voie pour représenter le Canada sur la scène internationale.	Messieurs : 21-40 Dames : 17-25 Quad : 13-20	2 000 \$/an**
	<b>2<sup>e</sup> tier</b>	Athlètes réalisant les repères de performance dans la bonne voie pour représenter le Canada sur la scène internationale.	Messieurs : 41-80 Dames : 26-50 Quad : 21-35	1 000 \$/an**

Pour être admissible, un joueur doit avoir satisfait au classement du simple de fin d'année de l'ITF (31 décembre) ou y avoir satisfait durant au moins 20 semaines au cours de l'année civile. Ces semaines peuvent être non-consécutives. De plus, le champion canadien ou la championne canadienne du simple sera automatiquement admissible.

\*\*Des subventions substantielles peuvent être obtenues en plus du financement de base indiqué ci-dessus.

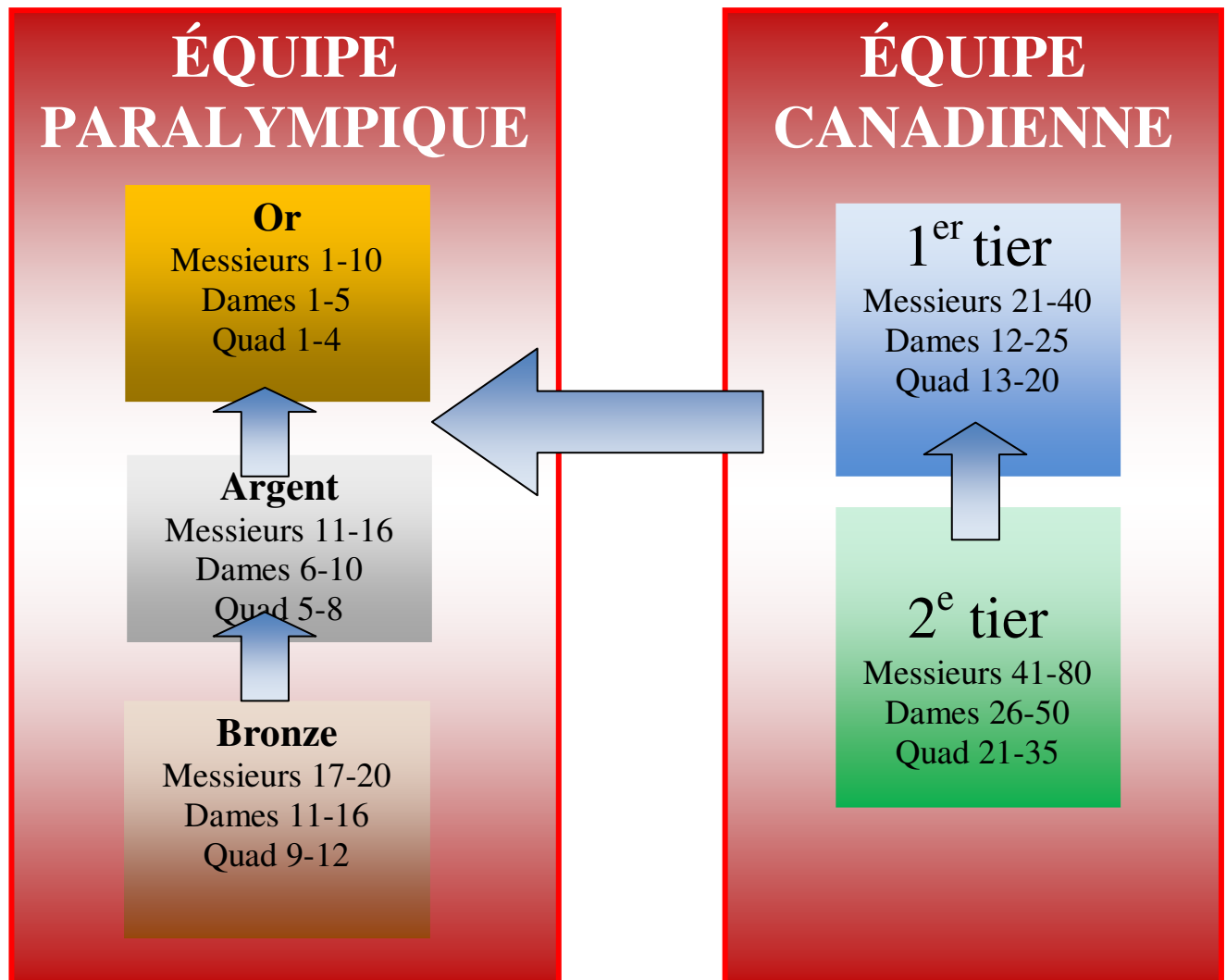
Les avantages offerts aux athlètes ainsi que les repères individuels sont établis dans le cadre des rencontres de planification. Les athlètes peuvent rester dans chaque palier (Or, Argent, Bronze, 1<sup>er</sup> tier, 2<sup>e</sup> tier) indéfiniment pourvu qu'ils satisfassent aux repères de performance. Ces repères peuvent être liés aux résultats, notamment le classement ITF, les résultats des tournois, les victoires aux dépens de certains joueurs; ou être liés au processus, notamment les objectifs techniques et tactiques.

## Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (PAA)

Les membres du programme national de l'élite sont admissibles à recevoir de l'aide du PAA (brevets). Le présent cycle de brevets se termine le 29 février 2012. Des réunions avec Sport Canada auront lieu un mois avant la fin du cycle pour déterminer quels athlètes seront brevetés pour la prochaine période.

Tableau 1 :

# PROGRAMME NATIONAL DE L'ÉLITE



## **Programme national de transition**

Le programme national de transition est destiné aux joueurs provinciaux en voie de satisfaire aux standards du programme national de l'élite. Les athlètes satisfaisant aux standards minimums de performance peuvent soumettre leur candidature, par écrit, à la directrice du tennis en fauteuil roulant avant le 3 octobre de chaque année.

<b>Programme</b>	<b>Description</b>	<b>Classement ITF de simple</b>	<b>Aide</b>
<b>national de transition</b>	Athlètes réalisant les repères de performance dans la bonne voie pour satisfaire aux exigences du programme national de l'élite.	Messieurs : 81-150 Dames : 51-75 Quad : 36-50	Considération pour un brevet de développement de Sport Canada

# PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

## Processus de mise en candidature pour le programme national de l'élite

Tous les athlètes désirant effectuer **une demande** pour le programme national de l'élite doivent faire parvenir les renseignements suivants d'ici le **3 octobre** :

1. Une lettre d'intention donnant un aperçu de la volonté de l'athlète de s'engager envers le programme national de l'élite
2. Une ébauche du calendrier de compétition et d'entraînement
3. Une ébauche des différents objectifs que l'athlète désire atteindre au cours de l'année.

Tous les athlètes ayant soumis leur candidature pour le programme recevront une communication lorsque les lettres et les ébauches de plans auront été révisées. Des rencontres seront prévues d'octobre à janvier avec les athlètes qui ont atteint les standards minimums. Cette rencontre comprendra l'athlète, son entraîneur personnel, l'entraîneur national de l'élite et la directrice et portera sur l'évaluation de la saison 2011 ainsi que sur l'établissement d'une approche collective pour l'élaboration du plan annuel d'entraînement et de compétition de 2012 ainsi que des repères de performance. L'acceptation au sein du programme national de l'élite sera également déterminée au cours du processus de réunions.

Les demandes doivent être envoyées à Janet Petras à [jpetras@tenniscanada.com](mailto:jpetras@tenniscanada.com).

# CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LA COUPE DU MONDE PAR ÉQUIPE

## Coupe du monde par équipe 2012

Séoul, Corée  
du 21 au 27 mai

### Admissibilité

Le Canada s'est qualifié pour déléguer une équipe Quad à l'édition 2012 de la Coupe du monde par équipe. Tennis Canada participera aux épreuves de qualifications régionales pour tenter d'obtenir une place à la Coupe du monde par équipe pour une équipe masculine. Pour être admissible, un joueur doit satisfaire aux critères suivants :

- ❑ Être membre en règle de Tennis Canada et remplir les conditions exigées pour représenter le Canada à l'étranger.
- ❑ Avoir participé à l'édition 2011 des Championnats canadiens Birmingham, à moins d'avoir obtenu l'autorisation du comité de l'élite.

Être membre en règle signifie comprendre et respecter le protocole d'entente entre Tennis Canada et l'athlète, les politiques du programme national de l'élite et le code de conduite de Tennis Canada. Pour pouvoir représenter le Canada à l'étranger, un athlète doit être de nationalité canadienne, détenir un passeport canadien valide, avoir habité au Canada durant une période de 24 mois consécutifs et ne pas avoir représenté un autre pays au cours de 36 mois précédant le tournoi.

Veillez prendre note que les joueurs choisis pour représenter le Canada à la Coupe du monde par équipe qui refusent l'invitation ne seront admissibles à aucune aide du programme national de l'élite (y compris les brevets) à moins de souffrir une blessure justifiée par un médecin ou de faire face à une urgence personnelle. Toutes les demandes d'exception doivent comprendre des références médicales et personnelles et être adressées, par écrit, à la directrice puis approuvées par l'entraîneur national de l'élite et par le comité de l'élite.

### Sélections

- ❑ De 2 à 4 joueurs seront choisis pour faire partie de chaque équipe (messieurs, quad). Le nombre de joueurs choisis peut varier selon la disponibilité du financement.

- L'entraîneur national de l'élite, en accord avec le comité de l'élite et le vice-président de l'élite, déterminera la composition de l'équipe d'ici le 1 mars 2012. Les choix se feront selon la capacité du joueur à rehausser la performance de l'équipe ou à répondre à des besoins de développement.

Pour déterminer si l'athlète possède le potentiel de rehausser la performance de l'équipe, l'entraîneur national de l'élite se fiera sur les classements ITF de simple et de double, les victoires de simple et de double obtenues lors de tournois internationaux, la surface, les besoins de l'équipe et sa dynamique ainsi que sur le niveau d'engagement de l'athlète envers le programme national de l'élite.

Pour déterminer les besoins de développement, l'entraîneur national de l'élite considérera les classements internationaux de simple et de double, les victoires de simple et de double, le nombre d'années d'expérience, le potentiel de l'athlète ainsi que le niveau d'engagement de l'athlète envers le programme national.

L'engagement envers le programme national de l'élite signifie respecter toutes les exigences du programme ainsi que le protocole d'entente entre Tennis Canada et l'athlète.

- De plus, un substitut par équipe pourrait être choisi. Les substituts représenteraient le Canada si un joueur choisi était dans l'impossibilité de participer en raison de blessure, de maladie ou d'urgence personnelle.
- Tennis Canada peut opter de ne pas déléguer une équipe pour diverses raisons, y compris, mais sans s'y limiter, à la disponibilité du financement. Tennis Canada peut également choisir de déléguer un joueur qui n'est pas membre du programme national de l'élite.
- Les critères de sélection sont assujettis aux règlements de l'ITF et aux changements de format.
- Bien que les membres de la famille soient les bienvenus à cette compétition, ils ne peuvent loger avec les athlètes durant le tournoi.
- L'entraîneur national de l'élite, en accord avec le comité de l'élite et le vice-président de l'élite, utilisera son pouvoir discrétionnaire lors de l'application des lignes de conduite énumérées ci-dessus, en raison du caractère changeant de notre sport et de la difficulté à envisager tous les scénarios possibles.
- Le comité de l'élite est composé de :
  - la directrice du tennis en fauteuil roulant
  - l'entraîneur national de l'élite
  - l'entraîneur national de développement

- la directrice de l'élite
  - la coordonnatrice des services aux joueurs
  - le consultant du programme national
- Les joueurs choisis seront immédiatement avisés de leur statut. Si un joueur veut faire appel des décisions prises au moment des sélections, il doit le faire, par écrit, auprès de la directrice du tennis en fauteuil roulant dans les 7 jours suivant la fin du processus de sélection. Le document écrit doit comprendre les raisons précises pour lesquelles le joueur croit qu'il rehausserait la performance de l'équipe ou répondrait à des besoins de développement.

## POLITIQUES

Le texte suivant explique les rôles et les responsabilités des membres du programme national de l'élite lorsqu'ils voyagent à l'étranger ou qu'ils participent à des activités du programme. Être choisi au sein du programme national de l'élite est un honneur et un privilège et s'accompagne de certaines responsabilités.

### REPRÉSENTATION

À titre de représentant du Canada, vous devez :

- Agir à titre d'ambassadeur pour Tennis Canada, le Canada et le tennis.
- En tout temps, vous comporter de manière à rehausser la réputation, l'image, le prestige et la présence de Tennis Canada et du programme national.

Au moment des compétitions, les athlètes doivent respecter les consignes suivantes. La période de compétition comprend toutes les activités du moment du départ vers le site du tournoi jusqu'au retour à la maison après le tournoi.

- En tout temps, les membres du programme adopteront un comportement conforme aux principes de sportivité et de coopération.
- Les membres du programme respecteront tous les règlements établis par le comité organisateur et par Tennis Canada.
- En tout temps, les membres du programme agiront conformément aux lois du pays hôte et aux lois du Canada.
- En tout temps, les membres du programme informeront l'entraîneur de leurs allées et venues. Les membres de l'équipe ne quitteront pas le site du tournoi avant d'avoir préalablement consulté l'entraîneur ou le responsable de l'équipe.
- À la Coupe du monde par équipe, aux Jeux paralympiques et lors des tournées, les membres du programme revêtiront toujours au moins un article de l'uniforme de l'équipe canadienne lorsqu'ils sont sur le site du tournoi.

## **RÈGLE 1 : PROCÉDURES D'INSCRIPTION**

En tant que membre de la Fédération internationale de tennis (ITF), de l'Association internationale de tennis en fauteuil roulant (IWTA) et du Comité canadien paralympique (CCP), Tennis Canada est le seul responsable des inscriptions pour la Coupe du monde par équipe et les Paralympiques.

## **RÈGLE 2 : CODE DE CONDUITE**

### **Principe général**

C'est un privilège de s'entraîner et de représenter le Canada sur la scène internationale. À titre de représentants du Canada, les athlètes doivent, en tout temps, respecter des standards de comportement élevés dans toutes leurs activités et leurs relations autant sur le terrain qu'à l'extérieur.

### **Conduite durant la tournée**

Les joueurs doivent respecter toutes les règles établies dans les meilleurs intérêts de l'équipe et du groupe qui participe à la tournée.

### **INFRACTIONS DU GROUPE 1**

#### **Conduite à l'extérieur du terrain**

- Créer et maintenir un environnement sain et propice à la réalisation des performances optimales lors des entraînements et des compétitions dans un contexte d'équipe.
- Assister à toutes les rencontres et activités de l'équipe.
- Respecter l'espace vital des autres.
- Se nourrir d'une façon convenable. « Convenable » signifie une diète équilibrée comportant les nutriments et les calories nécessaires à la réalisation de performances optimales et au respect du calendrier d'entraînement.
- Se conduire en tout temps d'une façon convenable en public.

#### **Conduite en compétition**

Participer à un programme quotidien de conditionnement physique mis au point par l'entraîneur personnel ou par Tennis Canada.

Exécuter les routines préparatoires avant et après les matchs :

- (a) échauffement à l'extérieur du terrain, sur le terrain, en plus des routines d'étirement
- (b) plans de matchs
- (c) conversations d'avant match et d'après match avec l'entraîneur
- (d) Être prêt pour les matchs
- (e) Porter des vêtements de tennis appropriés

Commettre une infraction du groupe 1 entraîne les mesures disciplinaires suivantes :

1. Avertissement par écrit
2. Réprimande par écrit et possiblement une suspension du programme national de l'élite et des brevets (jusqu'à un an).

## **INFRACTIONS DU GROUPE 2**

### Niveau de performance

On s'attend à ce que le joueur fasse son possible pour remporter un match. Il appartient à l'entraîneur, après consultation avec le joueur, de déterminer s'il a fourni ou non une performance optimale.

### Défaut de compléter un match

Le joueur doit compléter son match en cours à moins d'être malade ou blessé, selon l'avis du médecin du tournoi.

### Comportement inapproprié ou inacceptable

- Manque de collaboration ou conduite irrespectueuse à l'égard de l'entraîneur, des membres de l'équipe ou des officiels du tournoi
- Conduite antisportive
- Non-respect du couvre-feu (s'il y en a un)

### Alcool

Coupe du monde par équipes : Il est défendu aux membres de l'équipe et aux entraîneurs de consommer de l'alcool du moment du départ pour le tournoi jusqu'à la clôture du tournoi à moins d'avoir reçu l'autorisation de l'entraîneur national de l'élite et/ou de la directrice de l'équipe.

Autres tournois du programme national de l'élite/tournées/camps d'entraînement : Les joueurs et les entraîneurs ne doivent pas consommer de l'alcool au point d'être visiblement intoxiqués (selon le jugement de l'entraîneur national de l'élite ou le personnel d'entraîneurs).

Une infraction au règlement sur l'alcool à la Coupe du monde par équipe ou à un autre tournoi du programme national de l'élite entraînera les mesures disciplinaires prévues pour une infraction du groupe 2.

Commettre une infraction du groupe 2 entraîne la mesure disciplinaire suivante :

Une réprimande par écrit et la possibilité d'être suspendu du programme national de l'élite et des brevets (jusqu'à un an).

### **INFRACTIONS DU GROUPE 3**

- Usage de drogues illégales
- Comportement illégal
- Manquements flagrants ou répétés au règlement du couvre-feu

Commettre une infraction du groupe 3 entraîne les mesures disciplinaires suivantes :

- 1) Renvoi immédiat du joueur chez lui à ses propres frais
- 2) Suspension automatique ou une expulsion du programme national de l'élite et des brevets.

Les entraîneurs de tournée ont le droit de changer ces règles si les circonstances l'exigent. Dans un tel cas, les renseignements seront communiqués aux joueurs.

### **LIGNES DIRECTRICES DE DISCIPLINE**

Une suspension, comme il est indiqué ci-dessus, peut avoir une incidence sur le statut du brevet du joueur ou sur son statut au sein du programme national pour l'année suivante.

### **PROCÉDURES D'APPEL**

Si des mesures disciplinaires sont prises contre un joueur, ce joueur a le droit de faire appel, par écrit, auprès de la directrice du tennis en fauteuil roulant dans les 10 jours suivant la réception de l'avis de sanction. La lettre doit clairement établir les raisons pour lesquelles un appel est porté. Veuillez consulter les politiques d'appel à l'annexe 3.

### **RÈGLE 3 : ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME NATIONAL DE L'ÉLITE**

Voici les exigences à respecter pour être admissibles au programme national de l'élite :

- Signer le protocole d'entente entre Tennis Canada et l'athlète.
- Assister à la réunion prévue avec son entraîneur personnel et avec l'entraîneur national de l'élite pour élaborer un plan annuel d'entraînement et de compétition ainsi que les objectifs de performance.
- Utiliser le nouveau système de gestion LMS.
- Soumettre tous les rapports de contrôle exigés.
- Avertir l'entraîneur national de l'élite de tout changement dans le calendrier de compétition ou de la santé physique.
- Participer aux camps d'entraînement.
- Représenter le Canada à la Coupe du monde par équipe (si le joueur est choisi)
- Participer aux Championnats canadiens Birmingham.
- Être membre en règle de Tennis Canada.

**N.B. *Si un membre du programme national de l'élite ne respecte pas toutes les exigences du programme, il commet alors une infraction du groupe 2 comme il est stipulé dans les lignes directrices de discipline.***

### **RÈGLE 4 : DATES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART**

Tennis Canada détermine la date d'arrivée pour les activités du programme national de l'élite (tournois, camps d'entraînement, etc.). Les dates de départ des camps d'entraînement seront à la fin du camp et sont déterminées par Tennis Canada. Les dates de départ des tournois sont flexibles et les joueurs peuvent partir quand ils sont éliminés de la compétition. *Cependant, le vol de retour doit être réservé pour la fin de la compétition.* Si un joueur est éliminé avant la fin de la compétition, le vol de retour pourra être modifié pour lui permettre de quitter plus tôt.

La Coupe du monde par équipe étant une activité d'équipe, les dates d'arrivée et de départ sont fixées par Tennis Canada.

Si les joueurs ne peuvent pas respecter une date d'arrivée, ils pourront participer à l'activité, mais ne seront pas admissibles à l'obtention de subventions pour cette activité précise à moins d'un accord avec Tennis Canada.

## **RÈGLE 5 : FINANCEMENT**

### **Forfaits d'aide**

Tennis Canada déterminera la nature du forfait d'aide et communiquera les renseignements au moment de la réunion individuelle pré-saison. L'entraîneur national de l'élite peut, à sa seule discrétion, ajuster le forfait d'aide au cours de l'année selon les blessures ou les modifications apportées aux priorités du plan annuel.

Tennis Canada paiera les billets d'avion, l'hébergement, les services des entraîneurs et la plupart des repas dans le cadre des camps d'entraînement et de la Coupe du monde par équipe.

**N.B.** Pour être admissibles au financement, les joueurs doivent participer aux épreuves du simple, du double et de consolation.

## **RÈGLE 6 : SÉLECTIONS**

Le comité de l'élite soumet ses recommandations à Tennis Canada. Les décisions sans appel sont prises par le vice-président du développement de l'élite. Le comité de l'élite est composé de la directrice du tennis en fauteuil roulant, de l'entraîneur national de l'élite, de l'entraîneur national de développement, de la directrice de l'élite, de la coordonnatrice des services aux joueurs et de la coordonnatrice de l'ÉSI et du consultant du programme national. Veuillez consulter l'annexe 1 pour obtenir plus de renseignements sur le comité de l'élite.

## **RÈGLE 7 : MALADIE, BLESSURE OU GROSSESSE**

### **Réduction à court terme de l'entraînement et de la participation pour des raisons de santé**

Si un joueur du programme national de l'élite est dans l'impossibilité de s'entraîner et de prendre part aux activités de l'équipe pour des raisons de santé (blessure, maladie, grossesse) pendant un maximum de quatre mois, il maintiendra son statut de membre du programme national si les conditions suivantes sont remplies par le joueur :

1. Le joueur doit communiquer par écrit avec l'entraîneur national de l'élite lorsque survient le problème de santé et il doit fournir une attestation médicale écrite de son médecin personnel.

2. Le joueur doit fournir à l'entraîneur national de l'élite un plan annuel d'entraînement révisé dans les 30 jours suivant le début du problème de santé.

### **Réduction à long terme de l'entraînement et de la participation pour des raisons de santé**

Si un joueur est dans l'impossibilité de s'entraîner et de prendre part aux activités du programme national de l'élite pour des raisons de santé (blessure, maladie, grossesse) pendant plus de quatre mois, il continuera de recevoir le soutien du programme auquel il aurait droit si les conditions suivantes sont remplies par le joueur :

1. Le joueur doit fournir, par écrit, à l'entraîneur national de l'élite :
  - (a) L'engagement de s'entraîner ou de suivre un programme de réhabilitation physique ou les deux, sous la supervision de Tennis Canada, pour la période au cours de laquelle il lui est impossible de réaliser ses engagements d'entraînement et de compétition, à un niveau qui minimise les risques pour la santé du joueur. Ceci assurera un retour optimal à l'entraînement et à la compétition le plus rapidement possible.
  - (b) L'intention de reprendre l'entraînement et la compétition de haut niveau une fois rétabli.
  - (c) Un pronostic positif du médecin de l'équipe de Tennis Canada indiquant la possibilité d'un retour à l'entraînement de haut niveau dans les 8 à 12 mois.
  - (d) Un plan complet de réhabilitation physique établi par le médecin de l'athlète.
  - (e) Un plan annuel d'entraînement et de compétition révisé de façon à atteindre les objectifs et les standards du programme de l'équipe nationale.
  - (f) Des rapports mensuels de progrès.

### **Impossibilité de répondre aux critères de renouvellement du statut à cause d'une raison de santé**

Si un joueur, à la fin du cycle du programme national de l'élite, n'a pas pu satisfaire aux critères de sélection du programme national de l'élite uniquement pour des raisons de santé, il pourra toutefois être considéré pour la saison suivante s'il remplit les conditions suivantes :

- L'athlète a fait tous les efforts possibles d'entraînement et de réhabilitation physique visant son retour à l'entraînement et la compétition de haut niveau durant sa période de blessure, de maladie ou de grossesse, mais ne répond toujours pas aux exigences

du programme national de l'élite au cours de l'année où est survenue sa blessure, sa maladie ou sa grossesse, et ce, selon Tennis Canada, pour des raisons strictement liées à la blessure, la maladie ou la grossesse.

- L'athlète a fourni à Tennis Canada tous les documents écrits officiels justifiant sa condition et son état de santé.
- Tennis Canada, selon son jugement technique et celui du médecin de l'équipe ou son équivalent, indique par écrit qu'il croit que l'athlète parviendra à répondre au moins aux exigences minimales du programme national au cours du prochain cycle de brevets.
- L'athlète a démontré et continue de faire preuve de son engagement à long terme envers son entraînement de haut niveau et ses objectifs de compétition ainsi que son intention de poursuivre l'entraînement et la compétition de haut niveau au cours de la période pour laquelle il désire voir son statut reconduit malgré le fait qu'il n'a pas satisfait aux exigences du programme national de l'élite.

## **RÈGLE 8 : MÉDICAL**

Les membres du programme national de l'élite s'assureront qu'ils sont médicalement aptes à s'entraîner, à voyager et à participer à des tournois. Si leur condition médicale change après avoir été choisis au sein du programme national, ils doivent informer immédiatement et par écrit l'entraîneur national de l'élite.

Lorsqu'un joueur est blessé au point de ne pouvoir s'entraîner, voyager ou prendre part à des tournois du programme national de l'élite, Tennis Canada pourrait exiger que la blessure de l'athlète soit évaluée par un médecin désigné par Tennis Canada. Dans ce cas, une copie du rapport du médecin doit être fournie à l'entraîneur national de l'élite.

## **RÈGLE 9 : COMMUNICATION**

Tennis Canada privilégie une communication continue, honnête et positive. C'est pourquoi des voies de communication ont été mises en place pour tous les joueurs, les entraîneurs et les associations provinciales.

Tennis Canada offre actuellement les voies de communication suivantes dans les deux langues officielles :

- Guide du programme national de l'élite et ses suppléments
- Mises à jour continues par courriel et par LMS
- Site Web
- Rencontre individuel pré-saison et réunions d'information aux camps et en tournées

- Communication continue avec l'entraîneur national de l'élite
- Représentant des joueurs
- Comités de l'élite et du développement
- Personnel de Tennis Canada

Si vous avez des inquiétudes, veuillez vous rappeler la chaîne de communication prévue pour tous les joueurs :

#### 1. Communiquez avec l'entraîneur national de l'élite

Vous pouvez joindre Christian Gingras à [c\\_gingras@videotron.ca](mailto:c_gingras@videotron.ca) pour toute question concernant le programme national de l'élite. Si vous n'obtenez pas de solution...

#### 2. Communiquez avec la directrice

Vous pouvez joindre Janet Petras à [jpetras@tenniscanada.com](mailto:jpetras@tenniscanada.com) pour toute question concernant le programme ou les sélections en général. Si vous n'obtenez pas de solution...

#### 3. Communiquez avec les cadres supérieurs du développement de l'élite

Si une personne décide de communiquer de façon autre que la chaîne indiquée ci-dessus ou de façon irrespectueuse ou qui pourrait porter atteinte aux autres ou au sport, son action sera réputée être une infraction du groupe 2 et sera pénalisée selon la politique disciplinaire suivante :

#### **Infractions du groupe 2**

Une réprimande par écrit et la possibilité d'être suspendu du programme national de l'élite et des brevets (jusqu'à un an).

### **RÈGLE 10 : POLITIQUE DE VOYAGE**

Les membres du programme national de l'élite et les entraîneurs doivent effectuer leurs réservations auprès de l'agence de voyages de Tennis Canada. Ceci est une exigence pour les activités financées entièrement par Tennis Canada (camps d'entraînement, Coupe du monde par équipe, réunions individuelles). Voici les coordonnées de l'agent de voyage :

Sharon Phelps  
Boulevard Travel  
1322-15 Avenue SW, Calgary, Alberta T3C 0X7

Tél. : ligne principale (403) 237-6233, ligne directe (403) 802-4271

Télécopieur : (403) 237-6298

Courriel : [sharonp@boulevardtravel.com](mailto:sharonp@boulevardtravel.com)

# RENSEIGNEMENTS

## Personnel de Tennis Canada

**Directrice du tennis en fauteuil roulant : Janet Petras**

[jpetras@tenniscanada.com](mailto:jpetras@tenniscanada.com)

1-888-541-2486, (604) 541-2486, (604) 541-2487 télécopieur

**Entraîneur national de l'élite : Christian Gingras**

[c\\_gingras@videotron.ca](mailto:c_gingras@videotron.ca)

1-418-627-3343, poste 232

**Entraîneur national du développement : Kai Schrameyer**

[kschrameyer@tenniscanada.com](mailto:kschrameyer@tenniscanada.com)

(604) 800-6550

(604) 909-4842 Fax

**Vice-président de l'élite : Louis Borfiga**

[lborfiga@tenniscanada.com](mailto:lborfiga@tenniscanada.com)

(514) 273-1515, poste 283

**Vice-président du développement du tennis : Hatem McDadi**

[hmcadi@tenniscanada.com](mailto:hmcadi@tenniscanada.com)

1-800-263-9039

## Centres canadiens des sports

<b>Atlantique</b> <a href="http://www.cscatlantic.ca">www.cscatlantic.ca</a>	<b>Calgary</b> <a href="http://www.canadiansportcentre.com">www.canadiansportcentre.com</a>	<b>Montréal</b> <a href="http://www.multisport.qc.ca">www.multisport.qc.ca</a>
<b>Ontario</b> <a href="http://www.cscontario.ca">www.cscontario.ca</a>	<b>Manitoba</b> <a href="http://www.nscm.ca">www.nscm.ca</a>	<b>Vancouver/Victoria</b> <a href="http://www.pacificsport.com">www.pacificsport.com</a>
<b>Saskatchewan</b> <a href="http://www.sasksport.sk.ca/csc-sk">www.sasksport.sk.ca/csc-sk</a>		

## Associations provinciales des sports en fauteuil roulant

<p><b>BC Wheelchair Sports Association</b>  info@bcwheelchairsports.com  604-737-3090  www.bcwheelchairsports.com</p>	<p><b>SK Wheelchair Sports Association</b>  swsa@shaw.ca  306-975-0824  www.members.shaw.ca/swsa/</p>	<p><b>ON Wheelchair Sports Association</b>  info@ontwheelchairsports.org  416-426-71889  www.ontwheelchairsports.org</p>
<p><b>Association québécoise des sports en fauteuil roulant</b>  aq sfr@aq sfr.qc.ca  514-252-3108  www.aqsfr.qc.ca</p>	<p><b>PEI Recreation and Sports Association for the Physically Challenged</b>  rsapc@isn.net  902-368-4540  www.isn.net/~rsapc</p>	<p><b>Wheelchair Sports Alberta</b>  Wsa1@telus.net  780-427-8699  www.abwheelchairsport.ca</p>
<p><b>MB Wheelchair Sports Association</b>  mwsa@sport.mb.ca  204-925-5789</p>	<p><b>NB Wheelchair Sports Association</b>  nbwsa1@nbnet.nb.ca  506-674-1205</p>	<p><b>Wheelchair Sports Association of NFLD and Labrador</b>  gpower@cwsa.ca  709-782-0487</p>
<p><b>Wheelchair Sports Federation of Nova Scotia</b>  hwitty@canparaplegic.org</p>	<p><b>Yukon Wheelchair Recreation Society</b>  mscholz@internorth.com  867-456-2407</p>	

## Associations provinciales de tennis

<b>Tennis Alberta</b> Ken.rutherford@tennisalberta.com 780-415-1661 www.tennisalberta.com	<b>Tennis BC</b> tbc@tennis.bc.ca 604-737-3086 www.tennisbc.org	<b>Tennis Manitoba</b> tennismb@shawbiz.ca 204-925-5660 www.tennismanitoba.org
<b>Tennis New Brunswick</b> tnb@tennisnb.net 506-444-0885 www.tennisnb.net	<b>NFLD &amp; Labrador Tennis Association</b> 709-576-0902 www.tennisnfld.com	<b>Nova Scotia Tennis Association</b> tennis@sportnovascotia.ca 902-425-5450 www.nsta.ca
<b>Ontario Tennis Association</b> ota@the-wire.com 416-426-7135 www.tennisontario.com	<b>Tennis PEI</b> kmcintosh@sportpei.pe.ca 902-368-4208 www.peitennis.ca	<b>Tennis Québec</b> courier@tennis.qc.ca 514-270-6060 www.tennis.qc.ca
<b>Tennis Saskatchewan</b> tennissask@sasktel.net 306-780-9410 www.tennissask.com	<b>Tennis Northwest Territories</b> dbevington@auroranet.nt.ca	

# ANNEXE 1

## COMITÉ DE L'ÉLITE

### CADRE DE RÉFÉRENCE

Le comité de l'élite (CE) pour le tennis en fauteuil roulant est un comité consultatif composé des membres du personnel et des entraîneurs du service de l'élite de Tennis Canada. Le mandat du CE est de formuler des recommandations à Tennis Canada en ce qui a trait aux sélections pour le programme national de l'élite et pour les brevets, ainsi qu'aux politiques et aux programmes.

Le comité est composé de six membres :

- directrice du tennis en fauteuil roulant
- entraîneur national de l'élite
- entraîneur national du développement
- coordonnatrice des services aux joueurs
- consultant du programme national
- directrice de l'élite

Les membres du CE assistent à une réunion annuelle et participent à des conférences téléphoniques deux à quatre fois par année à des fins de planification de programmes, de gestion des politiques et des sélections. La directrice du tennis en fauteuil roulant préside toutes les réunions et le mandat du comité est de gérer les modalités de sélection et les procédures de façon juste et impartiale.

#### Processus de prises de décisions :

Chaque membre, à l'exception de l'entraîneur national de l'élite et de la directrice du tennis en fauteuil roulant, doit exercer son droit de vote quand il le faut. Selon la majorité des votes, une recommandation est émise auprès de Tennis Canada pour étude. Le vice-président de l'élite de Tennis Canada, la directrice du tennis en fauteuil roulant, l'entraîneur national de l'élite et le vice-président du développement (lorsque nécessaire) prennent les décisions et ont le pouvoir d'infirmer ou d'accepter une recommandation.

### **Comité de l'élite**

<b>Janet Petras</b>	présidente directrice du tennis en fauteuil roulant
<b>Christian Gingras</b>	entraîneur national de l'élite
<b>Kai Schrameyer</b>	entraîneur national du développement
<b>Kelly Parr</b>	coordonnatrice de l'ÉSI
<b>Wayne Elderton</b>	consultant du programme national
<b>Debbie Kirkwood</b>	directrice de l'élite

## ANNEXE 2

### **APPELS**

#### **Processus d'appel des sélections du programme national de l'élite et du programme de brevets de Sport Canada ainsi que des mesures disciplinaires**

Les joueurs peuvent faire appel des décisions des sélections pour le programme national de l'élite et pour le programme de brevets de Sport Canada ainsi que pour les mesures disciplinaires pour les motifs suivants :

Les motifs d'appel comprennent :

- Erreur dans l'application des règlements (politique appliqué incorrectement)
- Erreur dans les faits (résultats erronés qui ont une incidence sur la sélection)
- Défaut de connaissance de la procédure (les critères ont été modifiés et/ou le joueur ne connaissait pas les critères)

Les joueurs ne peuvent porter en appel :

- Le fait qu'ils ne sont pas d'accord avec la décision et/ou;
- Ils n'aiment pas la politique oubliée et/ou;
- Les critères publiés devraient être modifiés (ils peuvent être modifiés pour l'année/le cycle suivant, mais non pour l'année/le cycle en cours).

Voici la procédure pour porter un appel. Si le joueur peut démontrer qu'il fait l'objet d'une injustice, alors :

1. Le joueur doit soumettre un appel par écrit à la directrice du tennis en fauteuil roulant dans les 10 jours suivant l'avis de sélection. Le document doit clairement spécifier les motifs d'appel.
2. Le Comité d'appel de Tennis Canada (président, directeur de l'exploitation, plus un membre du personnel) étudiera la demande et rendra une décision.
3. Un joueur peut faire appel de la décision en soumettant un appel par écrit au Centre de règlement extrajudiciaire des différends du Canada (sélections du programme national et mesures disciplinaires) ou à Sport Canada (sélections pour les brevets).

\* Nonobstant ce qui précède, les appels concernant les nominations au programme d'aide aux athlètes ou les brevets doivent respecter les politiques et procédures du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (PAA) de l'article 13.1.

[http://www.pch.gc.ca/progs/sc/pol/athlete05/1\\_e.cfm](http://www.pch.gc.ca/progs/sc/pol/athlete05/1_e.cfm)

